



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison Individuelle**
 Adresse : **rue des tonnelles 17460 LA JARD**
 Nombre de Pièces : **5**
 Numéro de Lot :
 Référence Cadastre : **AB - 8**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Maison Individuelle de 4 pièces et de 2 étages + garage ecurie et dépendance.**

Encombrement constaté : **Néant**
 Situation du lot ou des lots de copropriété
 Etage :
 Bâtiment :
 Porte :
 Escalier :
 Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**
 Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Madame**
 Qualité :
 Adresse : **rue des tonnelles 17460 LA JARD**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :
 Qualité :
 Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Hulesier**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **BAUD Pascal**
 Raison sociale et nom de l'entreprise :
SAS CEDI Atlantique
 Adresse : **10 rue Augustin Fresnel 17180 PÉRIGNY**
 N° siret : **492 584 586 00035**
 N° certificat de qualification : **C2792**
 Date d'obtention : **19/09/2017**
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT**
17 Rue Borrel
81100 CASTRES

Organisme d'assurance professionnelle : **LSN Assurances**

N° de contrat d'assurance : **A018 - Contrat FR00011639EO18A**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2018**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Extérieurs		
Dépendance	Murs - Pierres	Absence d'indice
	Plafond - Bois	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
	Plancher - Terre battue	Absence d'indice
etage Dépendance	Murs - Pierres	Absence d'indice
	Plafond - Plaques ondulées	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
	Plancher - Bois	Absence d'indice
RdC		
Cuisine	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plafond - bois	Absence d'indice
	Planchers - Carrelage	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement linoléum	Absence d'indice
	Porte n°1 Ouvrant - bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
	Volets n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice
Dégagement n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plafond - bois	Absence d'indice
	Planchers - Parquet bois	Absence d'indice
	Porte n°1 Ouvrant - bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
Escalier vers 1er étage	Escalier - bois Peinture	Absence d'indice
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
Cellier	Fenêtre n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Ouvrant - bois Peinture	Absence d'indice
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plafond - bois	Absence d'indice
	Plancher béton - Béton	Absence d'indice
	Porte n°1 Ouvrant - bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
Séjour	Volets n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *
	Fenêtre n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice
	Murs - plâtre Papier peint	Absence d'indice
	Plafond - bois	Absence d'indice
	Planchers - Parquet bois	Absence d'indice
	Porte n°1 Ouvrant - bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
	Cheminée - marbre	Absence d'indice
	Fenêtre n°2 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Fenêtre n°2 Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice
	Volets n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice
	Salle d'eau/WC	Murs - plâtre Papier peint
Plafond - Plâtre Papier peint		Absence d'indice
Plancher béton - Béton		Absence d'indice
Porte n°1 Ouvrant - bois Peinture		Absence d'indice
Porte n°1 Dormant - bois Peinture		Absence d'indice
Garage	Plancher - Béton	Absence d'indice
	Murs - Pierres	Absence d'indice
	Plafond - Bois	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
	Murs - Parpaings	Absence d'indice
	Ensemble des contre-marches - Bois brut	Absence d'indice
	Ensemble des marches - Bois brut	Absence d'indice
	Main-courante - Bois brut	Absence d'indice
Limon - Bois brut	Absence d'indice	
Ecurie	Plancher - Béton	Absence d'indice
	Murs - Pierres	Absence d'indice
	Plafond - Bois	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
Abri bois	Plancher - Terre battue	Absence d'indice
	Murs - Pierres	Absence d'indice
	Plafond - Bois	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
1er		
Dégagement n°2	Garde corps - Bois Peinture	Absence d'indice
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Planchers - Parquet bois Lino	Absence d'indice
Chambre n°1	Murs - plâtre Papier peint	Absence d'indice
	Plafond - bois	Absence d'indice
	Planchers - Parquet bois Lino	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
	Porte n°1 Ouvrant - bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
Chambre n°2	Volets n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice
	Murs - plâtre Papier peint	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Planchers - Parquet bois lino	Absence d'indice
	Plinthes - Bois brut	Absence d'indice
	Porte n°1 Ouvrant - bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
Chambre n°3	Fenêtre n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice
	Volets n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice
	Murs - plâtre Papier peint	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Planchers - Parquet bois lino	Absence d'indice
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Ouvrant - bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
Chambre n°4	Porte n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Ouvrant - bois Peinture	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant - bois Peinture	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice
	Volets n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Planchers - moquette	Absence d'indice
	Murs - plâtre Papier peint	Absence d'indice
	Plinthes - Bois brut	Absence d'indice
Combles	Plancher - Bois Laine minérale	Absence d'indice
	Charpente - Bois	Absence d'indice
	Murs - parpaing	Absence d'indice
	Murs - Pierres	Absence d'indice

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Solive - Bois	Absence d'indice
	Toiture - Plaques ondulées	Absence d'indice
Grange n°1	Plancher - Bois	Absence d'indice
	Charpente - Bois	Absence d'indice
	Plafond - Bois	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
	Toiture - Plaques ondulées	Absence d'indice
	Murs - Pierres	Absence d'indice
Grange n°2	Charpente - Bois	Absence d'indice
	Toiture - Plaques ondulées	Absence d'indice
	Murs - Pierres	Absence d'indice
	Plafond - Bois	Absence d'indice
	Solive - Bois	Absence d'indice
	Plancher - Bois	Absence d'indice

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature murs planchers escaliers boiseries plinthes charpentes ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Revêtement sous toiture (doublage) ne permettant pas l'accès à la structure (charpente).

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES (ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission)

Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée.

Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.

Appentis (Extérieurs) : inaccessible végétation dense.

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Les solives des combles sont recouvertes d'isolant.

Les parties d'ouvrage couvertes d'un revêtement (linoléum, moquette, papier peint, etc) ou d'un revêtement non démontable (parquet flottant, doublage en plaque de plâtre, doublage en briques plâtrières, lambris, etc) n'ont pu être visitées. Voir descriptif ci-dessus.

Plus particulièrement les solives de planchers hauts dans des encoffrement (bois, plâtres, ...) ne sont pas visitables sur la totalité de leur surface.

Les solives planchers haut sous lattis bois+ plâtre, sous plaques placoplâtre, sous les faux plafonds ne sont pas examinées.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Indice d'infestation des autres agents de dégradations biologiques du bois.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Absence d'indice d'infestation de Termites

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 12/02/2019.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

SAS CEDI ATLANTIQUE au Capital de 10000 €
 10 rue Augustin Fresnel - 17180 PÉRIGNY
 Tél : 05 46 41 87 63 - Fax : 05 46 41 95 24
 Siret 492 584 586 00035 - APE 7120B
 N° TVA FR 92 492 584 586

Référence : 18162 13.08.18 T

Fait à : PÉRIGNY le : 13/08/2018

Visite effectuée le : 13/08/2018

Durée de la visite : 1 h 30 min

Nom du responsable : ROCHE François

Opérateur : Nom : BAUD

Prénom : Pascal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-8 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat N° C2792

Monsieur Pascal BAUD

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2006-666 titre III du 8 Juin 2006 et au décret 2006-1114 du 08 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 18/09/2017 au 18/09/2022	Arrêté du 18 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'austation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations Intérieures d'électricité	Certificat valable Du 18/09/2017 au 18/09/2022	Arrêté du 5 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 18/09/2017 au 18/09/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Ambiante sans mention	Certificat valable Du 24/08/2017 au 23/08/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 08/11/2017 au 08/11/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des corniches après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations Intérieures de gaz	Certificat valable Du 24/08/2017 au 23/08/2022	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 10 novembre 2017

**Marjorie ALBERT
Directrice Administrative**

F09 Certification de compétence version R 140415

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites